

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 janvier 2022

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue par vidéoconférence, le mardi 11 janvier 2022 à 19 h tel que prescrit par le gouvernement par décret pour contrer la pandémie de la COVID-19.

Sont présents :           Mme Stéphanie Gauthier           M. Roger Côté  
                                  M. Marc Champagne                 Mme Geneviève Marchand  
                                  M. Jacques Pelchat                 M. Kevin Champagne

Chacune de ces personnes atteste sa présence. Tous formants quorum, sous la présidence de Monsieur Gervais Pellerin, maire.

Assiste également à la séance par vidéoconférence Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

### **1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire présente l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Intersersion de points à l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire relative au budget 2022 du 14 décembre 2021
- 5- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021
- 6- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de décembre 2021
- 7- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de décembre 2021
- 8- Courrier
- 9- Rapport de voirie
- 10- Période de questions
- 11- Avis de motion et présentation du projet de règlement N° 215-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 12- Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ 2022
- 13- Renouvellement de l'adhésion à la FQM 2022
- 14- Proclamation | Année du Jardin 2022
- 15- Appui aux Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2022
- 16- Soutien financier 2022 à la Résidence Dublin
- 17- Soutien financier 2022 à la Résidence Ambroise Fafard
- 18- Demande de soutien financier | Ô Rivage
- 19- Octroi d'une aide financière pour l'entretien d'un chemin privé – chemin des Cèdres
- 20- Octroi d'une aide financière pour l'entretien d'un chemin privé – rue Champêtre
- 21- Octroi d'une aide financière pour l'entretien d'un chemin privé – route du Lac Joseph
- 22- Octroi d'une aide financière pour l'entretien d'un chemin privé – secteur Bécancour
- 23- Ventes pour taxes : Autorisation d'envoi d'avis aux propriétaires étant en défaut de paiement
- 24- Demande de financement | Emploi d'été Canada 2022
- 25- Affichage de poste | Responsable des loisirs et des communications
- 26- Nomination | Inspecteur en urbanisme et en environnement
- 27- Octroi de contrat | Projet de mise à niveau du centre récréatif Robert-Savage | PRIMADA
- 28- Autorisation de signature | Convention de bail de location
- 29- Autorisation de signature | Entente intermunicipale relative à l'inspection municipale

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 janvier 2022

- 30- Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports
- 31- Plan partenaire touristique 2022 | L'ÉRABLE TOURISME et CULTURE
- 32- Plan de lotissement | Lot 6 160 180
- 33- Varia
- 34- Période de questions
- 35- Levée de la séance

R-01-01-2022 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**2- INTERVERSION DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

R-02-01-2022 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** le maire Monsieur Gervais Pellerin soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021**

R-03-01-2022 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE RELATIVE AU BUDGET 2022 DU 14 DÉCEMBRE 2021**

R-04-01-2022 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**5- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

R-05-01-2022 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

6- **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de décembre 2021.

7- **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021**

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de décembre est de : **86 878.84 \$**

R-06-01-2022 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

**QUE** les dépenses du mois soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

8- **COURRIER**

Aucune correspondance.

9- **RAPPORT DE VOIRIE**

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de décembre 2021.

10- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question citoyenne n'a été reçue.

11- **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 215-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par M. Marc Champagne, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement N° 215-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera adopté.

Un projet de ce règlement est aussi présenté et déposé séance tenante. Celui-ci est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

12- **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ 2022**

R-07-01-2022 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** le conseil municipal accepte de procéder au renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2022 au coût de 495.00 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**13- RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM 2022**

R-08-01-2022 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** la Municipalité D'Inverness renouvelle son adhésion auprès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec pour l'année 2022 au montant de 1351.28 \$ avant taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**14- PROCLAMATION | ANNÉE DU JARDIN 2022**

**ATTENDU QUE** l'*Année du jardin 2022* marque et célèbre le centenaire du secteur de l'horticulture du Canada ;

**ATTENDU QUE** les jardins et le jardinage contribuent à la qualité de vie des citoyens de notre municipalité et de nos communautés en créant des endroits sains pour rassembler les gens ;

**ATTENDU QUE** l'*Année du Jardin 2022* mettra en valeur et célébrera l'importante contribution des jardinières et jardiniers, de nos organisations locales de jardinage, des professionnels de l'horticulture et des entreprises horticoles locales qui contribue à la culture jardin et l'expérience jardin de notre municipalité ;

**ATTENDU QUE** les jardins et le jardinage nous ont aidés à relever les défis sans précédent de la pandémie COVID-19 ;

**ATTENDU QUE** les *Fleurons du Québec* en collaboration avec le *Conseil canadien du jardin*, invitent toutes les municipalités à célébrer l'*Année du Jardin 2022* ;

R-09-01-2022 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

**QUE** la Municipalité d'Inverness **PROCLAME 2022, Année du jardin** en célébration de la contribution des jardins et du jardinage au développement de notre pays, notre municipalité et à la vie de nos citoyens et citoyennes en termes de santé, de qualité de vie et de défis environnementaux ;

**QUE** le samedi précédant la fête des Pères, le 19 juin en 2022, soit reconnu comme la Journée du jardin à Inverness comme legs de l'*Année du jardin 2022* du Canada ;

**QUE** toutes les municipalités du Québec et Canada SOIENT INVITÉES à proclamer et à promouvoir l'*Année du jardin 2022* dans leurs municipalités respectives, et qu'une copie de cette résolution soit fournie à la **FCM** et **UMQ**, à cette fin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**15- APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE (JPS) 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 janvier 2022

**CONSIDÉRANT QUE** malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et d'adultes obtiennent un premier diplôme ou qualification.

R-010-01-2022 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

**QUE**, lors des Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **16- SOUTIEN FINANCIER 2022 RÉSIDENCE DUBLIN**

R-011-01-2022 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 3 370 \$ à la Résidence Dublin pour l'année 2022.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **17- SOUTIEN FINANCIER 2022 RÉSIDENCE AMBROISE-FAFARD**

R-012-01-2022 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 5 733 \$ à la Résidence Ambroise-Fafard pour l'année 2022.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **18- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER | Ô RIVAGE**

R-013-01-2022 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

**QUE** la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 50 \$ à l'organisme Ô Rivage qui accueille et supporte les adultes de la région vivant avec une problématique de dépendance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**19- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ  
– CHEMIN DES CÈDRES**

**CONSIDÉRANT** la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires et/ou résidents du chemin privé du chemin des Cèdres pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont rencontrés ;

**CONSIDÉRANT** le budget de la Municipalité pour l'année 2022 ;

R-014-01-2022 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**QUE** le conseil de la municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 1 313.00 \$ aux propriétaires et/ou résidents du chemin privé du chemin des Cèdres pour l'entretien de ce chemin, pour l'année 2022 ;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**20- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN D'UN  
CHEMIN PRIVÉ – RUE CHAMPÊTRE**

**CONSIDÉRANT** la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires et/ou résidents du chemin privé rue Champêtre pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont rencontrés ;

**CONSIDÉRANT** le budget de la Municipalité pour l'année 2022 ;

R-015-01-2022 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

**QUE** le conseil de la municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 2 426 \$ aux propriétaires et/ou résidents des chemins privés rue champêtre pour l'entretien de ces chemins, pour l'année 2022 ;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**21- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ – ROUTE DU LAC JOSEPH**

**CONSIDÉRANT** la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires et/ou résidents du chemin privé route du Lac-Joseph pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont rencontrés ;

**CONSIDÉRANT** le budget de la Municipalité pour l'année 2022 ;

R-016-01-2022 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 6 384 \$ aux propriétaires et/ou résidents de la route du Lac-Joseph pour l'entretien de ces chemins, pour l'année 2022 ;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**22- OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ – SECTEUR BÉCANCOUR**

**CONSIDÉRANT** la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires et/ou résidents du secteur Bécancour pour le chemin privé du chemin de la Rivière-Bécancour, chemin Bellevue, rue McMillan et rue du Sous-Bois pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont rencontrés ;

**CONSIDÉRANT** le budget de la Municipalité pour l'année 2022 ;

R-017-01-2022 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 5 193 \$ aux propriétaires et/ou résidents du secteur Bécancour qui comprend les chemins privés du chemin de la Rivière-Bécancour, du chemin Bellevue, de la rue McMillan et de la rue du Sous-Bois pour l'entretien de ces chemins, pour l'année 2021 ;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**23- VENTES POUR TAXES : AUTORISATION D'ENVOI D'AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ÉTANT EN DÉFAUT DE PAIEMENT**

R-018-01-2022 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à transmettre, par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues pour les taxes 2020 et 2021, tel que mentionné à l'article 1022 du Code municipal. En cas de non-paiement de la totalité des taxes dues, leurs dossiers se verront transférés à la MRC qui elle procédera à la vente pour taxes, selon l'article 1022 du Code municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**24- DEMANDE DE FINANCEMENT | EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2022**

R-019-01-2022 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

**QUE** la Municipalité d'Inverness accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme Emploi d'été Canada, emplois d'été pour étudiants.

**QUE** Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière soit mandatée pour faire les démarches nécessaires pour bénéficier de ce programme et autorisée au nom de la municipalité à signer tout document officiel concernant ce programme.

**QUE** la Municipalité s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédentaire à la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**25- AFFICHAGE DE POSTE | RESPONSABLE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Marie Paquet quittera ses fonctions au poste de responsable des loisirs et des communications ;

R-020-01-2022 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness consente au départ de madame Marie Paquet et autorise la directrice générale ou la directrice générale adjointe à faire paraître une offre d'emploi afin de pourvoir le poste.

**QUE** le conseil remercie Mme Marie Paquet pour ses loyaux services à titre de responsable des loisirs et des communications au sein de la Municipalité et nous lui souhaitons une belle poursuite dans sa carrière professionnelle.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**26- NOMINATION | INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Inverness a signé une entente relative à l'utilisation des services d'inspection de la MRC de l'Érable;

**CONSIDÉRANT QUE** notre Municipalité souhaite continuer d'utiliser les services de la MRC pour une période indéterminée;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 janvier 2022

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est d'accord pour fournir le service d'inspection en bâtiment et en environnement par l'entremise d'un de ses inspecteurs et qu'il y a lieu de procéder à sa nomination;

R-021-01-2022 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness nomme à titre de «fonctionnaire désigné» M. Aldric Herbert Ntsandi-Akendengue à l'administration et l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité et que M. Yannick Faucher soit désigné fonctionnaire adjoint.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **27- OCTROI DE CONTRAT | PROJET DE MISE À NIVEAU DU CENTRE RÉCRÉATIF ROBERT-SAVAGE | PRIMADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déposé un projet au PRIMADA et qu'elle a été retenue en présélection pour son projet d'accessibilité au centre récréatif Robert-Savage;

**CONSIDÉRANT** la publication de l'appel d'offres sur le SÉAO, la Municipalité a reçu deux (2) soumissions conformes;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'accessibilités incluaient l'ajout d'un monte-personne, la mise à niveau de la salle de bain à l'étage et l'ajout de carreaux d'insonorisation;

**CONSIDÉRANT QU'**après étude et analyse des soumissions reçues, il s'avère que Construction Tremblay et Associés inc. est le plus bas soumissionnaire conforme, tel qu'en font foi les résultats reproduits ci-dessous :

Construction Tremblay et Associé inc. :	174 600.00 \$ (avant taxes)
Élite Construction RS inc. :	344 000.00 \$ (avant taxes)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une confirmation d'une aide financière de 100 000\$ pour le projet de mise à niveau du centre récréatif dans le cadre du Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

R-022-01-2022 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness retienne la soumission de Construction Tremblay et Associés inc. pour les travaux d'accessibilité au Centre récréatif Robert-Savage.

**QUE** ces travaux d'accessibilité excluent les travaux d'insonorisation pour que la facture soit soustraite de 11 000.00\$ ce qui réduit le coût des travaux à 163 600.00\$

**QUE** l'excédent des dépenses admissibles soit payé à l'aide des fonds non affectés.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **28- AUTORISATION DE SIGNATURE | CONVENTION DE BAIL DE LOCATION**

R-023-01-2022 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale, Mme Marie-Pier Pelletier, ainsi que la maire, M. Gervais Pellerin, à signer la convention

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 janvier 2022

de bail entre la Municipalité d'Inverness et le Musée du Bronze pour certains locaux sis au 1760 rue Dublin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **29- AUTORISATION DE SIGNATURE | ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'INSPECTION MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** l'entente intermunicipale relative à l'inspection municipale intervenue le 20 juin 2012 entre la MRC de l'Érable et les Municipalités d'Inverness, de St-Pierre-Baptiste, de Ste-Sophie-d'Halifax et de Villeroy ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Villeroy s'est retirée de ladite entente à compter du 20 juin 2021, et ce, par l'adoption de la résolution de son conseil numéro 21-02-036 ;

**ATTENDU QUE** les modalités de facturation de l'entente ont été modifiées à la suite du retrait de Villeroy ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de signer une nouvelle entente intermunicipale relative à l'inspection municipale jusqu'au 31 décembre 2022 avec les Municipalités d'Inverness, de St-Pierre-Baptiste et de Ste-Sophie-d'Halifax, et ce, rétroactivement au 20 juin 2021 ;

R-024-01-2022 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

**D'**autoriser la directrice générale de la Municipalité d'Inverness à signer une entente intermunicipale jusqu'au 31 décembre 2022 entre la MRC de l'Érable et les Municipalités d'Inverness, de St-Pierre-Baptiste et de Ste-Sophie-d'Halifax, et ce, rétroactivement au 20 juin 2021.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **30- TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**ATTENDU QUE** des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2022, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

R-025-01-2022 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** la Municipalité d'Inverness se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2022;

**QUE** la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

**QUE** la Municipalité nomme Mme Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Caroline Larrivée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à titre de représentantes autorisées à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**31- PLAN PARTENAIRE TOURISTIQUE 2022 | L'ÉRABLE TOURISME ET CULTURE**

R-026-01-2022 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** la Municipalité d'Inverness adhère au plan de visibilité 2022 de L'Érable Tourisme et Culture pour le Marché public, le parc des chutes Lysander, le Circuit Art et Patrimoine et les sentiers pédestres Les Coulées au montant de 440.00 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**32- PLAN DE LOTISSEMENT | LOT 6 160 180**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a fait examen du plan de lotissement et que celui-ci s'avère conforme au règlement de lotissement N° 167-2016 de la Municipalité d'Inverness;

R-027-01-2022 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness approuve le plan de lotissement (minute 3557), présenté par M. François Tétreault et préparé par M. André Lemieux, arpenteur-géomètre;

**QUE** cette présente résolution soit transmise au fonctionnaire désigné afin de démettre le permis de lotissement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**33- VARIA**

**34- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question citoyenne n'a été reçue.

**35- LEVÉE DE LA SÉANCE**

R-028-01-2022 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

**QUE** la séance soit levée à 19 h 22.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

**CERTIFICATION DE SIGNATURES**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 janvier 2022**

**CERTIFICATION DE CRÉDIT**

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

---

Marie-Pier Pelletier  
Directrice générale et greffière-trésorière